

Le 13 janvier 2014

Par courriel, SDÉ et par poste

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télééc. : (514) 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'approbation des caractéristiques du service d'intégration éolienne et de la grille d'analyse en vue de l'acquisition d'un service d'intégration éolienne.
Dossier Régie: R-3848-2013
Notre dossier : R048020 FE**

Chère consœur,

Comme suite à votre lettre du 7 janvier dernier concernant la planification de l'audience mentionnée en titre, le Distributeur avise la Régie qu'il entend soulever des moyens préliminaires afin de faire rejeter certains extraits et parties des mémoires de l'AQCIE/CIFQ et d'EBM, ainsi que certains extraits du rapport de M. Marshall. De manière incidente, le Distributeur soulève une exception déclinatoire à l'égard de la demande de déclaration d'invalidité et d'inapplicabilité des dispositions concernant l'intégration éolienne des règlements déterminant des blocs d'énergie éolienne soulevée par l'AQCIE/CIFQ à son mémoire.

Le Distributeur demande à la Régie de trancher l'ensemble de ces moyens préliminaires avant l'administration de la preuve. Afin d'accélérer le processus, vous trouverez la requête du Distributeur ci-jointe. Un délai d'une heure pour la présentation de cette requête devrait être suffisant.

En ce qui concerne le mérite du dossier, le Distributeur estime à 45 minutes le temps pour l'adoption et la présentation de sa preuve. Les témoins du Distributeur sont les suivants:

- M. Hani Zayat, Directeur Approvisionnement en électricité, pour Hydro-Québec Distribution ;

- M. Stéphane Dufresne, Chef - Planification et fiabilité, Direction - Approvisionnement en électricité ;
- M. Pierre Paquet, Directeur Contrôle des mouvements d'énergie, Hydro-Québec TransÉnergie ;
- M. Philip Q. Hanser, consultant, Brattle Group, à titre de témoin expert en transport d'électricité, structures et réglementation des marchés d'électricité.

Le Distributeur se réserve 30 minutes de contre-interrogatoire par intervenant.

Pour terminer, le Distributeur avise la Régie et les intervenants qu'il a retenu des services de traduction pour la période du 20 au 24 janvier.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Éric Fraser

Éric Fraser

c.c. intervenants (courriel)

P.J.